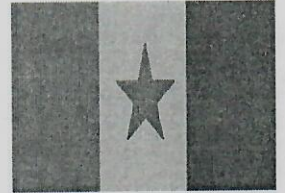




REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Femme, de l'enfance et
de l'entrepreneuriat Féminin

M.F.E.E.F

**Rapport de présentation
du projet de budget 2013
du MFEFF
en Conférence budgétaire**

DAGE

Août 2013

Introduction

Monsieur le Coordonateur,

Je vous remercie de l'opportunité que vous m'offrez de vous présenter le projet de budget du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin pour l'année 2014.

Le budget du Ministère de la Femme, de l'enfance et de l'Entreprenariat Féminin pour l'année 2014, est préparé sur la base des dispositions du décret

n° 2012- 639 du 04 juillet 2012, relatif aux attributions du Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin et du décret n° 2012-543 du 24 mai 2012, modifié, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

Ces textes donnent au département une structuration qui permet de mieux orienter les actions vers les cibles (femmes, familles, enfants et communautés de base) et de gérer la question de la protection sociale dans le pays.

En effet, suivant le décret relatif aux attributions du Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin, le département a pour mission de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Président de la République en matière de politique familiale, de protection des femmes et des enfants, de création d'entreprises et d'activités génératrices de revenus pour les femmes.

A cet effet, les missions du secteur reposent sur :

- l'élaboration des politiques de développement social et d'amélioration des conditions de vie des familles ;
- la politique de promotion de la femme, de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et d'intégration du genre dans les actions et programmes de développement ;
- Le respect des droits fondamentaux des enfants et la mise en œuvre des politiques à l'égard des enfants abandonnées, des enfants de la rue et des enfants en voie de marginalisation ;
- l'exécution de politiques de développement intégré des tout-petits avec une approche holistique ;
- la définition et à la mise en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté ;
- la mise en œuvre d'une politique de promotion de la femme dans tous les domaines de l'activité socio-économique ;
- le renforcement des capacités des femmes chefs d'entreprises ainsi que des Groupements Economiques Féminins, notamment en matière de financement et de gestion de leurs activités économiques ;
- la promotion et le développement de la microfinance et l'incitation des institutions bancaires et du système financier décentralisé (SFD) à œuvrer au renforcement des mécanismes existants ;
- la mise en place d'une politique de lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- l'identification et la mise en œuvre des mesures requises pour la préservation des valeurs familiales ;
- la conduite la politique de promotion et d'encadrement de la femme, des organisations féminines et la lutte efficacement contre les discriminations à l'égard des femmes ;
- la formation et l'encadrement des femmes chefs d'entreprises et des PME, notamment en matière de

- finances, de gestion des lignes de crédits, de commerce national et international ;
- la promotion et le développement du crédit d'entreprise en faveur des femmes ;
 - la mise en place et la gestion de fonds de refinancement au profit des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et de l'entrepreneuriat féminin.

La réalisation de ces missions repose sur un cadre de référence d'élaboration et d'exécution des politiques de promotion et de protection de la femme et de l'enfant, bâti autour : (i) d'une lettre de politique de la Microfinance , (ii) d'une lettre de politique sectorielle et d'un programme décennal (2007 – 2016) de développement familial et social, (iii) d'une stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre, (iiii), d'une stratégie nationale de protection sociale et (iiiii) d'un cadre de dépense sectoriel à Moyen Terme (CDSMT). Signalons que ce dispositif est fortement marqué par le sceau de la Déclaration de politique générale de Monsieur le Premier Ministre qui, en fait, constitue les mamelles du développement social et économique du pays.

L'exécution du CDSMT, au cours de ces dernières années a permis au secteur d'enregistrer de multiples réformes ainsi que des actions qui ont amélioré les conditions sociales des groupes vulnérables. Ces actions ont concernées les volets ou domaines sociaux qui suivent :

a) domaine de l'enfance et de la petite enfance

Pour ce domaine, le département a focalisé ses actions principales sur l'amélioration de l'accès aux services

communautaires de base, à la protection et au renforcement des mesures favorables au développement de l'enfant.

A ce titre, pour renforcer les services offerts à la petite enfance, le département a également finalisé le projet de crèches communautaires dans les régions et les constructions seront réalisées à partir de cette année, 2013. Il a également entrepris des actions pour l'harmonisation des interventions dans les structures de prise en charge de la petite enfance dans les écoles maternelles et les garderies communautaires. A ce niveau les indicateurs ont permis de noter une évolution positive des structures. En effet, les Cases des Tout-petits sont passées de 446 en 2011 à 519 en 2012, soit une évolution de 16% pour 2011-2012. Et parallèlement aussi, les effectifs des jeunes enfants dans les structures DIPE passent de 160 687 en 2011 à 174 855 en 2012.

Le taux brut de préscolarisation passe ainsi de 10,7% en 2011 à 11,7% en 2012.

Au plan de la protection de l'enfance, les actions entreprises ont concerné la mise en place d'un Système national intégré de protection de l'enfance et un projet d'élaboration d'un Code de l'enfant, en harmonie avec les engagements internationaux ratifiés.

Parallèlement, le ministère est engagé dans le renouvellement et l'institutionnalisation du Parlement des Enfants, activité qui

entre dans le cadre de la réalisation du Droit à la Participation des enfants (article 15 Conventions des Droits des Enfants).

Toujours dans le domaine de l'enfance, plusieurs actions ont été entreprises pour l'amélioration du système de protection et de promotion des enfants et les résultats suivants ont été atteints :

- ✓ la validation du document de Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance pour une mise en place d'un Système national intégré de protection de l'enfance axé sur un cadre légal et réglementaire renforcé, des services de protection de qualité et l'appui au changement social ;
- ✓ la prise en charge de 696 orphelins des victimes du Diola par l'Office National des Pupilles de la Nation ;
- ✓ le renforcement des services sociaux de base et de la protection des enfants qui a permis d'atteindre 6 Daaras, 446 Case des Tout-petits, 711 écoles maternelles en 2011-2012, etc) ;
- ✓ la mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique, conforme aux normes et standards internationaux (116) pour le signalement et la protection des cas de violences et d'abus sur les enfants et les jeunes filles.
- ✓ l'aménagement d'un espace d'accueil des jeunes filles pour la prise en considération du genre dans la protection des enfants en situation de vulnérabilité ;

- ✓ la prévention des risques de vulnérabilité par l'installation des postes avancés de protection des enfants durant les événements religieux.

b) Domaine de la femme, de la famille, des organisations féminines et de l'entrepreneuriat féminin

Pour l'essentiel, les actions relatives à l'autonomisation des femmes et la promotion de la famille et le développement des organisations féminines et de l'entrepreneuriat féminin, concernent toutes les mesures de protection requises au plan juridique, économique, socioculturel.

Au plan juridique :

- ✓ la loi sur la Parité absolue Homme/Femme dans les institutions totalement ou partiellement électives qui s'inscrit dans la dynamique de renforcement de l'accès et la participation égalitaire des hommes et des femmes dans les instances de prise de décision ;
- ✓ l'institutionnalisation du genre dans les ministères sectoriels, les institutions parlementaires, les Collectivités locales, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé constitue aussi un acquis appréciable pour les femmes ;
- ✓ la promotion d'attitudes et de comportement propices à l'émergence d'une conscience de genre au niveau de toutes les composantes de la société et

l'effectivité de la parité dans les instances de décision et de gestion ;

Au plan économique :

- ✓ la promotion du statut économique et du leadership des femmes à travers la mise à disposition d'équipement de production, de transformation et d'allègement des travaux domestiques de la femme (1000 moulins à céréales par an, du matériel de couture, de teinture, de coiffure, de transformations de produits halieutiques, de fruits et légumes, des machines à coudre, du matériel de transformations de céréales et de fruits et légumes, ...) ;
- ✓ l'amélioration et le renforcement de l'accès des femmes au crédit par la mise en place du Fonds National de Crédit pour les Femmes et du Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat féminin, lesquels ont permis la réalisation de micro-activités et concourent à mieux structurer les entreprises féminines ;
- ✓ l'amélioration significative du niveau d'accès des populations aux services financiers : le taux de pénétration de la population totale est passé de 6% en 2005 à 13,3% en 2012 ;
- ✓ l'augmentation du nombre de clients ayant un prêt supérieur ou égal à 1 million FCFA qui est passé de 5% en 2005 à 12% en 2012 ;

- ✓ la forte croissance (+154%), de l'épargne mobilisée par les SFD qui est passée de 63 à 168 milliards FCFA entre 2005 et 2012 ;
- ✓ la forte croissance (+174%) de l'encours de crédit des SFD qui est passé de 82 milliards FCFA en 2005 à 225 milliards FCFA en 2012 ;
- ✓ environ 60% des enquêtés ont estimé que les prêts leur ont permis de tirer des gains conséquents de leurs activités économiques et d'accroître les revenus du ménage.

Au plan socioculturel :

- ✓ plus grande participation des femmes dans l'effort de développement national à travers l'implication des organisations féminines dans des mécanismes et réseaux pour l'abandon de l'excision, la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion de la scolarisation et du maintien des filles à l'école, mais également le développement d'une solidarité en faveur des populations et des groupes vulnérables ;
- ✓ la prise en charge médicale et financière des femmes victimes de fistules.

c) Domaine du développement social et de la protection des groupes vulnérables

Pour ce domaine, actions majeures entreprises dans le secteur ont porté essentiellement sur l'extension de la Protection sociale et le suivi des groupes vulnérables :

Dans le cadre de la Protection sociale et du suivi des groupes vulnérables, le département a mis l'accent sur le renforcement des mécanismes de transferts sociaux en faveur des groupes vulnérables en vue de leur permettre de faire face à d'éventuels chocs, risques socio-économiques et catastrophes naturelles.

Pour ce qui est de l'accès aux ressources financières l'objectif fixé ont été atteint. En effet, le nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocations de ressources est de 10 000 correspondant ainsi à la cible préalablement définie.

L'indicateur financier montre également un accroissement significatif de la dotation allouée au mécanisme d'assistance sociale des groupes vulnérables. Cette année, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un financement de 1 500 000 000 FCFA pour accompagner le programme d'assistance des groupes vulnérables (GV). En d'autres termes les actions de lutte contre l'insécurité alimentaire ont permis de toucher 61 604 ménages sur une cible de 78 190 ménages; soit un gap de 16 586 ménages non couverts par le programme.

S'agissant de l'Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux» a permis d'atteindre l'objectif fixé grâce à la mise en œuvre, avec le PAM, d'un programme de bons alimentaires destiné à 10 000 ménages vulnérables. De même,

les actions de cette composante ont permis à 13108 enfants d'être retirés des pires formes de travail et insérés dans le système socio éducatif sur les 10 000 programmés; soit un gap positif de 3108. Elles ont également permis d'appuyer huit (08) structures et associations de prise en charge des enfants vulnérables.

D'autres actions ont été entreprises et sont relatives aux activités et mesures visant l'amélioration de la qualité du service public et le renforcement des mécanismes de transfert sociaux en faveur des groupes vulnérables à travers :

- ✓ la mise en place du PIDES dans les régions de Kaolack et Dakar pour le renforcement du financement d'activités génératrices de revenus des femmes, de formation et d'insertion des jeunes dans le marché du travail ainsi que l'accès aux services sociaux de base ;
- ✓ l'exécution du Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers (PALAM) a permis d'enrôler 3114 enfants dont 60,92% de filles sur les 4 600 prévus dans les 115 ECB, de renforcer les compétences techniques et professionnelles de 1548 jeunes et de 3482 femmes permettant ainsi de lutter contre l'exode rural et d'assurer la formation en finance islamique des intervenants ;
- ✓ la lutte contre la malnutrition qui a permis d'appuyer avec les partenaires 92.555 personnes pour un volume 1660 tonnes et une valeur de 1.320.408.839 FCFA.

- ✓ l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes qui a permis de restructurer le mouvement associatif féminin et de renforcer le dispositif d'appui communautaire des femmes et des associations et de rapprocher les populations et services sociaux de base.

Capitalisant tous ces efforts et progrès le budget 2014 devrait permettre une poursuite des actions afin d'avoir des impacts significatifs sur la situation des groupes vulnérables et des cibles bénéficiaires.

Ainsi, Le rapport de présentation du budget 2014 aborde t-il les demandes prévisionnelles ainsi que les dotations disponibles pour la gestion 2014. Nous vous présentons les montants sollicités en 2014 selon les composantes des programmes du CDSMT et les différents titres de dépense du Budget.

Le cadre de planification que constitue le CDSMT devrait permettre, non seulement de consolider les actions déjà entreprises en termes d'appui à la réduction de la pauvreté. Il devrait également permettre d'imprimer une démarche nouvelle à l'autonomisation de la femme, au développement de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance, à la protection de l'enfant et au développement social, pour l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, et principalement des groupes vulnérables.

En outre, il devrait permettre une meilleure prise en charge des groupes vulnérables, dans une approche d'autopromotion et de prise en compte affirmée de l'équité et l'égalité de genre.

Le CDSMT du département est structuré en cinq (5) programmes:

Programme 01 :	Accès aux infrastructures et aux services sociaux ;
Programme 02 :	Renforcement des capacités ;
Programme 03 :	Accès aux ressources financières et aux facteurs de production ;
Programme 04 :	Protection sociale ;
Composante 05 :	Appui institutionnel et gestion

Ainsi, les questions qui sous tendent les principaux chantiers de l'année 2014, sont entre autres :

- l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base ;
- le renforcement des capacités techniques et d'interventions des partenaires et des bénéficiaires-cibles du ministère ;
- l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production ;
- la protection sociale des groupes vulnérables et l'amélioration de leurs capacités de réponses aux chocs et catastrophes ;
- l'amélioration du cadre institutionnel et des mécanismes de gestion du programme du ministère.

Au total, il s'agit d'apporter une réponse durable et impactée en faveur des populations-cibles du département, grâce :

- à la consolidation des résultats obtenus dans les programmes de promotion de l'équité et de l'égalité de genre, de réduction de la pauvreté, de promotion et protection des groupes vulnérables ;

- au renforcement des capacités des structures à répondre à la demande sociale ;
- à la prise en charge adéquate des besoins des groupes vulnérables.
- à la promotion de l'Entreprenariat Féminin et de la microfinance grâce à une allocation régulière de ressources et une structuration cohérente et efficiente des actions ;

Le profil des dépenses prévues à cet effet pour l'année 2014, au niveau des titres 2, 3, 4, 5 et 6, intègre les engagements actuels relatifs aux projets en cours à la vision plus large et intégratrice qui sous tend les composantes du CDSMT.

Titre 2 : Dépenses de Personnel

Article : 61

Les dépenses de personnel, pour l'année 2013, sont estimées à un milliard six cent soixante huit million deux cent quatre vingt neuf mille francs (1.437.811.300) CFA.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement (Hors personnel, hors transferts)

Article : 62

Le montant total du titre 3 réévalué se chiffre pour l'année 2014 à 973.818.000 FCFA, traduisant ainsi une stagnation de la dotation pré-arbitrage

Les tableaux 1 et 2 donnent la répartition du titre 3 selon les programmes et les composantes des programmes. Il ressort de ces tableaux une demande de mesures nouvelles estimées à 267.668.000 FCFA pour l'ensemble des programmes. Ce qui fera passer le titre 3 de 973.818.000 à 1.241.486.000 entre 2013 et 2014.

Les mesures nouvelles demandées sont réparties ainsi qu'il suit :

Programme 1 : Accès aux infrastructures et services sociaux :	0 FCFA
Programme 2 : Renforcement des capacités :	160.668.000 FCFA
Programme 3: Accès aux ressources financières et aux facteurs de production :	0 FCFA
Programme 4 : Protection sociale :	0 FCFA
Programme 5 : Appui institutionnel et gestion :	107.000.000 FCFA

Tableau 1 : Répartition du Titre 3 selon les programmes du CDSMT

Programmes	Services votés réévalués	Mesures nouvelles	dotation 2013
Programme 1 : Accès aux infrastructures et services sociaux	52883000		52 883 000
Programme 2 : Renforcement des capacités	152259000	160 668 000	312 927 000
Programme 3: Accès aux ressources financières et aux facteurs de production	9200000	0	9 200 000
Programme 4 : Protection sociale	30456000	0	30 456 000
Programme 5 : Appui institutionnel et gestion	729020000	107 000 000	836 020 000
Total	973 818 000	267 668 000	1 241 486 000

Tableau 2 : Répartition du Titre 3 selon les composantes des programmes du CDSMT

	Services votés réévalués	Mesures nouvelles	dotation 2013
Composante 1.1 : Renforcement de l'accès aux services et équipements	35883000		35 883 000
Composante 1.2 : Amélioration de la qualité du service social	17000000		17 000 000
Composante 2.1: Formation et IEC	152259000	160 668 000	312 927 000
Composante 2.2 : Appui aux structures partenaires			0
Composante 3.1 : Renforcement des AGR des groupes vulnérables			0
Composante 3.2 : Appui à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance	9200000		9 200 000
Composante 4.1 : Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux			0
Composante 4.2 : Appui au dispositif sécuritaire vivrier, nutritionnel et matériel			0
Composante 4.3 : Amélioration du cadre juridique et accompagnement des groupes vulnérables	30456000		30 456 000
Composante 5.1 : Gestion et coordination	710699000	107 000 000	817 699 000
Composante 5.2 : Equipement et logistique	18321000		18 321 000
Total	973 818 000	267 668 000	1 241 486 000

La répartition de la dotation du titre 3 réévalué selon les composantes du programme est la suivante (cf. tableau 2) :

Composante 1.1 : Renforcement de l'accès aux services et équipements pour un montant de 35 883 000 FCFA ;

Composante 1.2 : Amélioration de la qualité du service social pour un montant de 17 000 000 FCFA ;

Composante 2.1: Formation et IEC pour un montant de 152 259 000FCFA ;

Composante 2.2 : Appui aux structures partenaires n'a pas été dotée;

Composante 3.1 : Renforcement des AGR des groupes vulnérables n'a pas été doté ;

Composante 3.2 : Appui à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance 9 200 000 FCFA ;

Composante 4.1: Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux n'a pas été doté ;

Composante 4.2 : Appui au dispositif sécuritaire vivrier, nutritionnel et matériel n'a pas été doté ;

Composante 4.3 : Amélioration du cadre juridique et accompagnement des groupes vulnérables 30 456 000 ;

Composante 5.1 : Gestion et coordination pour un montant de 710 699 000 FCFA ;

Composante 5.2. Equipement et logistique 18 321 000 FCFA.

Pour l'exercice 2013 ; nous sollicitons une demande de mesures nouvelles d'une valeur de 267 668 000 FCFA.

Les demandes de mesures nouvelles sont réparties sur les composantes suivantes et sont exécutées par les différentes structures du Ministère :

Composante 2.1: Formation et IEC pour un montant de 160 668 000 FCFA ;

Composante 5.1 : Gestion et coordination pour un montant de 107 000 000 FCFA.

Titre 4 : Dépenses de Transfert

Article : 64

Les dépenses de transferts pour l'année 2014, se chiffrant à 1.058.494.000 F CFA, concernent, les aides et secours de personnes vulnérables, autres transferts aux ménages destinées aux enfants de rue du centre Guinddi et aux cibles de l'Office Nationale des Pupilles de la Nation ainsi que des autres transferts à autres administration de l'Agence de la Case des Tout petits. Les montants programmés concourent à la réalisation des interventions de :

- Mise en place et équipement de la Case des Tous petits ;
- Aide et secours aux familles et personnes nécessiteuses et/ou démunies ;
- Et de Mise en place d'un fonds d'appui aux pupilles de la nation.

L'Office Nationale des Pupille de la Nation a bénéficié d'un montant de 38 000 000 FCFA avec la LFR 2013. Nous sollicitons la consolidation de ce montant dans la dotation de 2014.

Tableau 3 : répartition du titre 4 selon les programmes

Programmes	Services votés réévalués	Mesures nouvelles	dotation 2011
Programme 1 : Accès aux infrastructures et services sociaux	450464000	708 736 000	1 159 200 000
Programme 2 : Renforcement des capacités	77600000	0	77 600 000
Programme 3: Accès aux ressources financières et aux facteurs de production	0	0	0
Programme 4 : Protection sociale	530 430 000	0	530 430 000
Programme 5 : Appui institutionnel et gestion	0	0	0
	1 058 494 000	708 736 000	1 767 230 000

En tenant compte du CDSMT, le titre 4 les besoins de dotation supplémentaires sont évalués à 708 736 000 FCFA et son expliqués par les demandes de renforcement des activités de l'Agence de la Case des Tout petits.

Titre 5 : Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat

S'agissant du service voté des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat, le montant de l'enveloppe est de 4.568.000.000 FCFA. Pour cette année budgétaire 2014, le ministère n'a pas soumis de nouveaux projets car le département envisage de consolider et de renforcer davantage les projets en cours d'exécution et qui ont des impacts réels dans la situation de groupes vulnérables.

Il s'agit de ;

- programmes de crèches communautaires ;
- l'appui au dispositif de suivi-évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté ;
- programmes de crèches communautaires ;
- l'appui aux services régionaux du Ministère (MFEEF) ;
- la construction et l'équipement de CEDAF ;
- du projet de vulgarisation de la loi sur la parité ;
- la lutte contre la vulnérabilité des enfants ;
- l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale (INPS) ;
- Projet Intégré de Développement Economique et Social (PIDES) ;
- l'appui à la politique de sécurité alimentaire ;
- l'appui aux groupements féminins ;
- appui à la stratégie Genre 'SNEEG) : institutionnalisation du genre ;
- projet genre / programme Pop/FNUAP
- le projet d'Alphabétisation et d'apprentissage/lutte contre la pauvreté (PALAM) ;
- l'appui pour la lutte contre la pauvreté (phase 2) ;
- le projet de centre de ressources pour la microfinance ;
- la plateforme d'appui au secteur privé (PLASEPRI) ;
- Projet Mobile Banking ;

- projet de confection et mise à jour de la base de données de la femme entrepreneure ;
- projet de développement de l'entrepreneuriat féminin et d'appui à l'emploi des jeunes ;
- l'appui aux groupements féminins ;
- appui aux pupilles de la nation.

La répartition de l'enveloppe tient compte des contreparties de projets financés par les bailleurs, toutefois, il faut souligner que le montant ne permet pas de régler les besoins.

Ainsi, La demande de mesures nouvelles est estimée à 911 793 328 FCFA. Elle concerne la Direction de la Petite Enfance et l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits (ANCTP).

La Direction de la Petite Enfance a sollicité des mesures nouvelles d'un montant de 540 874 000 FCFA pour renforcer la construction des crèches communautaires.

S'agissant de l'ANCTP, le montant sollicité est de 370 919 328 FCFA. En effet, cette agence a programmé, entre autres, de poursuivre la construction et la réhabilitation des structures DIPE, de renouveler son parc automobile, de construire son siège et d'exécuter un projet d'éducation à la citoyenneté.

Titre 6 : Dépenses de transfert en capital

Pour le titre 6, le montant de l'enveloppe des services votés des dépenses de transfert en capital est de 2.732.000.000 FCFA. Cette enveloppe est répartie entre les projets suivants :

- Construction, équipement de Cases des tout petits ;
- lutte contre la vulnérabilité des enfants ;
- appui aux pupilles de la nation ;
- le projet d'Alphabétisation et d'apprentissage/lutte contre la pauvreté (PALAM) ;

- achat de manuels case des tout petits ;
- Fonds national de promotion de l'Entreprenariat féminin ;
- Fonds d'Impulsion de la Microfinance ;
- Fonds national de Crédit pour les Femmes ;

Les mesures nouvelles sollicitées, pour l'année budgétaire 2012, sont estimées à 505 000 000 FCFA et émanent du Fonds d'impulsion de la Microfinance. Le montant est réparti ainsi qu'il suit :

Encadrement SFD 80 000 000 FCFA ;
Financement des SDF 425 000 000 FCFA.

Conclusion

En conclusion générale, le projet de budget du Ministère de la MFEEF inclut une demande de mesures nouvelles réparties selon les titres dépenses :

- Titre 3 : un montant de 267 668 000 FCFA ;
- Titre 4 : un montant de 708 736 000 FCFA ;
- Titre 5 : un montant de 370 919 328 FCFA ;
- Titre 6 : un montant de 505 000 000 FCFA.

Ce projet de budget dénote les ambitions réelles du département de contribuer à l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, principalement, des groupes vulnérables dans une prise en compte d'équité et d'égalité entre homme et femme.

ANNEXE

Structuration du CDSMT

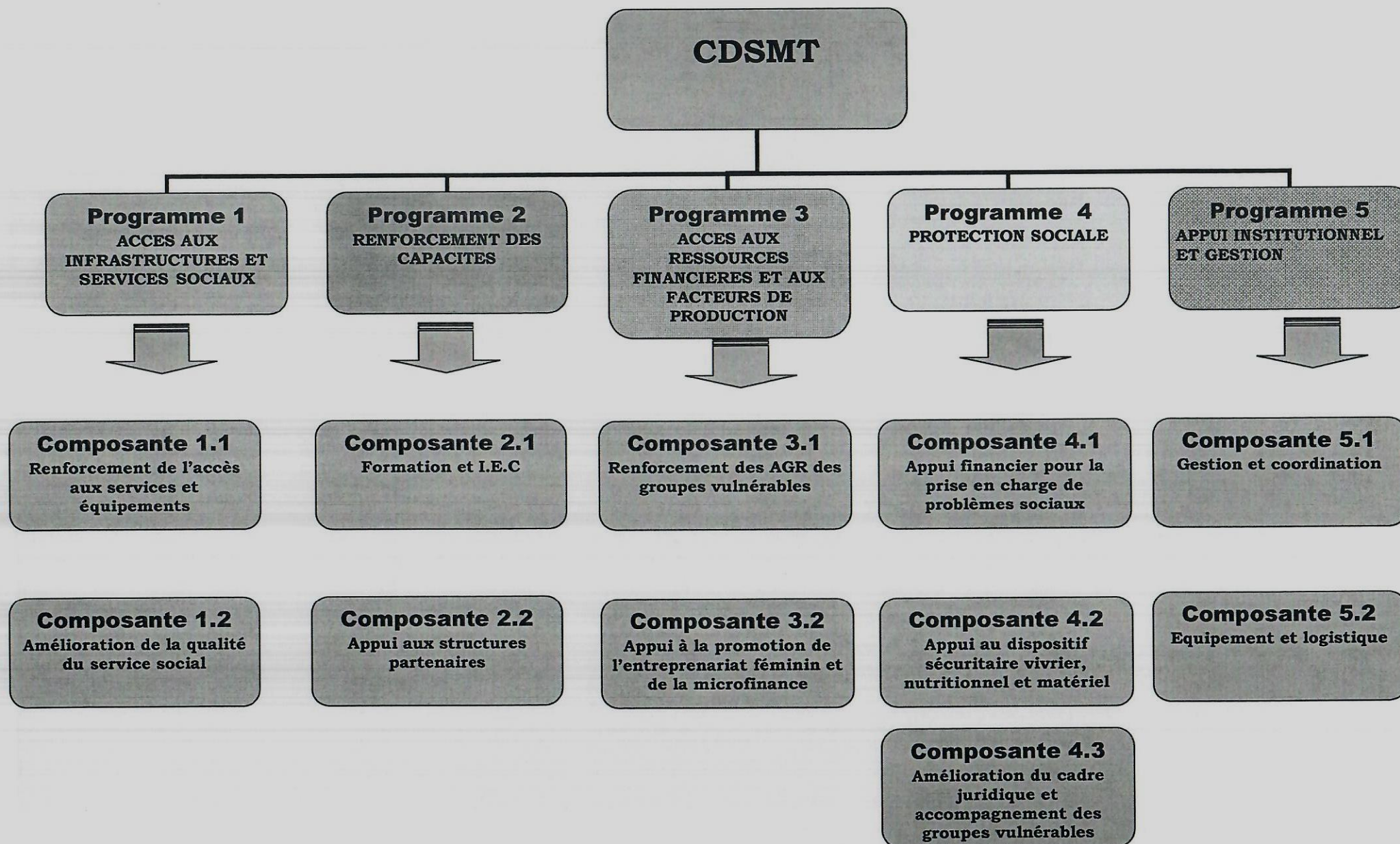


Tableau 1 : Objectifs sectoriels et Indicateurs de résultat

Objectifs OMD, SRP	Objectifs sectoriels	Indicateurs de résultats ou d'impact	Niveau de l'année de référence 2012	Cibles		
				Année 2014	Année 2015	Année 2016
OMD 1	<i>OS1 : Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base</i>	Nombre de crèches construites ou réhabilitées	0	8	6	6
		Nombre de cases foyer construites réhabilitées	0	17	-	-
		Nombre de SRDC et SDDC construits ou réhabilités	0	15	15	15
		Nombre de CENAF et CEDAF construits	0	-	-	-
		Nombre d'équipements d'allègement distribués	900	1000	1000	1000
		Nombre de daaras réhabilités	2	0	0	0
		Nombre de salles de classes construites dans les localités retenues	41	-	-	-
	<i>OS2 : Renforcer les capacités techniques et d'intervention du</i>	Nombre d'associations féminines partenaires appuyées	1500	2050	2100	2100
		Nombre d'agents du ministère formés	3	60	60	60

	<i>secteur et de ses partenaires et des bénéficiaires</i>	Nombre de partenaires institutionnels formés en genre et loi sur la parité	3 ministères formés+ Parlement (A.N et Sénat) et Elus locaux formés	3 ministères	3 ministères	3 ministères
		Nombre de femmes formées par les CEDAF	1700	2500	2500	2500
		Nombre de femmes formées pour l'appropriation du guide de la femme entrepreneur	-	1000	1000	1000
		Nombre de femmes travailleuses et de jeunes formées en alphabétisation fonctionnelles	7475	-	-	-
		Nombre de femmes leaders formées sur les MGF	-			
		effectifs des jeunes enfants dans les structures DIPE	174855	-	-	-
OMD 1 et OMD 3	<i>OS3 : Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production</i>	Pourcentage d'organisations féminines bénéficiaires de crédits	30%	37%	40%	40%
		Montant allouée au financement des organisations féminines	1.000.000.000	1.335.000.000	1.335.000.000	1.335.000.000
		Taux de pénétration de la population totale par les institutions de microfinance	13,30%	13,90%	14,20%	14,20%

		Encours de dépôt (milliards FCFA)	169	179,4	184,44	184,44
		Encours de crédit	225	262,44	288,43	288,43
		Ratio de capitalisation	26,83%	27,30%	29,80%	29,80%
	<i>OS4 : Promouvoir la protection sociale des groupes vulnérables</i>	Nombre de ménages touchés	9.000	10.000	10.000	10.000
		Nombre d'enfants appuyés par les programmes de protection	8500	10.000	10.000	10.000
		Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail	13108	15.000	15.000	15.000
		Volume de stock en riz disponible et destiné aux secours d'urgence	23 704	39 815	39 815	39 815
		Nombre Comités Départementales de protection de l'Enfant (CDPE) installés et appuyés	8	15	10	10
	<i>OS5 : Appui institutionnel et gestion</i>	Nombre de rapports de suivi produits	4	5	5	5
		Equipements mis en place selon la nature	-	-	-	-
		Nombre de rapport d'évaluation produits	2	3	3	3
		Nombre de structures équipées	14	23	10	10

Tableau 2 : Récapitulatif des programmes et projets prioritaires retenus

Intitulé Programme	Projets / composantes	Objectifs spécifiques	Extrants attendus
Accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux	Composante 1.1 : Renforcement de l'accès aux services et équipements	Promouvoir des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux	1 CENAF construit et équipés à Dakar 12 CEDAF de 2ème génération construites 1 Centre d'Affaires pour les femmes entrepreneures construit et équipé 6 Centres Ginddi (Kolda Tamba kaolack St Louis Thiès Matam)
	Composante 1.2 : Amélioration de la qualité du service social		- X magasins de stockage du CSA réhabilités 6 Daaras (St Louis Matam Diourbel Kaolack Louga Tamba) réhabilités
Renforcement des capacités techniques des groupes vulnérables	Composante 2.1: Formation et IEC	Renforcer les capacités techniques et d'intervention des partenaires et des bénéficiaires-cibles du secteur	- Nombre de personnes formées en genre - Nombre de personnes formées sur la loi sur la parité 1500 OF et 200 femmes leaders formées sur la lutte contre les MGF - Plans d'action départementaux de lutte contre les MGF élaborés (Tamba, Kolda et Matam) 1500 femmes bénéficiaires de financements et 20 IMF formés 200 femmes formées pour l'appropriation du guide de la femme entrepreneur 250 femmes formées pour la gestion des unités de production (hygiène, marketing et réseautage) - X IMF formés sur le nouveau référentiel comptable,
	Composante 2.2 : Appui aux structures partenaires		

			sur le SIG et les techniques modernes de gestion et de contrôle ▪ 12 cadres et agents de micro finance et en genre ▪ 6 MEC formées ▪ 5000 plaquettes et dépliant sur les mécanismes de financement ▪ 3000 plaquettes et dépliant sur le genre ▪ 5000 plaquettes et dépliant sur la loi sur la parité
Accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production	Composante 3.1 : Renforcement des AGR des groupes vulnérables	Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production	▪ 2100 familles productives aidées ▪ 2100 Personnes démunies y compris Veuves et Orphelins ▪ 150 personnes sinistrées ▪ 300 exciseuses reconverties et financées
	Composante 3.2 : Appui à la promotion de l'entreprenariat féminin et de la micro finance		▪ 629 entreprises financées (EF/BOAD) ▪ Consolidation de 100 entreprises existantes (EF/BOAD) ▪ Fonds de refinancement X IMF Refinancés (BID) ▪ Fonds pour microcrédits et AGR (BID) ▪ Fonds de financement d'AGR pour enfants vulnérables (BID) ▪ 70 IMF sont consolidées et appuyées ▪ 9 MEC appuyées ▪
Protection sociale des groupes vulnérables	Composante 4.1 : Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux	Promouvoir la protection sociale des groupes vulnérables	▪ 50 daaras appuyés par an ▪ 30 jeunes filles appuyées pour la réinsertion professionnelle par an ▪ 8000 ménages touchés ▪ 48000 personnes sinistrées appuyées

	Composante 4.2 : Appui au dispositif sécuritaire nutritionnel matériel	Améliorer le cadre institutionnel et les mécanismes de gestion du programme du secteur	▪ 25000 tonnes en stocks de sécurité ▪ X tonnes pour les cérémonies religieuses et groupes vulnérables
	Composante 4.3 : Amélioration du cadre juridique et accompagnement des groupes vulnérables		
Appui institutionnel et gestion	Composante 5.1 : Gestion et coordination		▪ Procédures de pilotage, de gestion, de ciblage, et de suivi-évaluation définies et mises en œuvre.
	Composante 5.2 : Equipement et logistique		▪ 25 PC complets, 10 Ordinateurs portables, 10 appareils fax, 5 vidéos projecteurs acquis ▪

Tableau 3 : Allocations budgétaires par programme et composante

Programmes	Composantes	Activités	PROGRAMMATION BUDGETAIRE			
			2014	2015	2016	TOTAL
Accès aux infrastructures et services sociaux de base	Renforcement de l'accès aux services et équipement	construire et équiper un CENAF et 12 CEDAF de 2ème génération	535 883 000	562 677 150	590 811 008	1 689 371 158
		Construire et équiper les cases des tout petits	1 100 464 000	1 155 487 200	1 213 261 560	3 469 212 760
	Amélioration de la qualité du Service social	Réhabiliter et équiper les services déconcentrés du Développement communautaire		100 000 000	105 000 000	205 000 000
Renforcement de Capacités	Appui aux structures partenaires	Créer un centre de ressource de la microfinance et de l'Entreprenariat Féminin	35 000 000	36 750 000	38 587 500	110 337 500
		Mettre en place des organisations communautaires de médiation familiale		50 000 000	52 500 000	102 500 000
		Renforcement des capacités des acteurs et intervenants à la base pour la promotion et la protection des droits de l'Enfant et la lutte contre les MGF		45 000 000	47 250 000	92 250 000
	Formation et IEC	formation du jeune enfant	377 600 000	396 480 000	416 304 000	1 190 384 000
		protection et promotion des droits de l'enfant	198 000 000	207 900 000	218 295 000	624 195 000

		Vulgariser les instruments de promotion des droits de la femme et de l'enfant, des mécanismes de financement et de création d'entreprise de femmes	267 500 000	280 875 000	294 918 750	843 293 750
		Contribuer à la sensibilisation des hommes et des femmes pour l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile (y compris celle des adolescents (es))	631 421 000	662 992 050	696 141 653	1 990 554 703
		Formation et encadrement des femmes	1 773 238 000	1 861 899 900	1 954 994 895	5 590 132 795
		Développement du jeune enfant	530 550 000	557 077 500	584 931 375	1 672 558 875
Accès aux Ressources financières et aux facteurs de production	Renforcement des AGR des Groupes vulnérables	Appuyer les institutions de Microfinance	3 400 200 000	3 570 210 000	3 748 720 500	10 719 130 500
		Financer les microprojets d'accompagnement des diplômés des CEDAF	-	225 000 000	236 250 000	461 250 000
	Appuyer à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance	Renforcer les dispositifs de financement du ministère	1 385 000 000	1 454 250 000	1 526 962 500	4 366 212 500
		Créer et rendre fonctionnel un centre d'affaire pour les femmes entrepreneurs		20 000 000	21 000 000	41 000 000
		Appuyer la consolidation du secteur de la microfinance dans le cadre de la LPS/MF		1 500 000 000	2 000 000 000	3 500 000 000
Protection Sociale	Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux	Aide et secours aux groupes vulnérables	661 430 000	694 501 500	729 226 575	2 085 158 075
		protection sociale des groupes	4 142 000 000	4 349 100 000	4 566 555 000	13 057 655 000

		vulnérables					
		prise en charge et retrait des enfants de la rue	880 056 000	924 058 800	970 261 740	2 774 376 540	
Appui institutionnel et gestion	Gestion et coordination	Elaborer et mettre en oeuvre les procédures de coordination, gestion et de suivi évaluation (y compris le renforcement de capacité du personnel)	24 736 000	25 972 800	27 271 440	77 980 240	
		appui et gestion	928 363 000	974 781 150	1 023 520 208	2 926 664 358	
	Equipement et logistique	Doter les différents services de matériels et mobiliers de bureau	18 321 000	19 237 050	20 198 903	57 756 953	
TOTAL			16 889 762 000	19 674 250 100	21 082 962 605	57 646 974 706	

Tableau 4 : Répartition des activités par type de Dépenses

Programmes	Composantes	Activités	Type de dépense	Montant alloué
Accès aux infrastructures et services sociaux de base	Renforcement de l'accès aux services et équipement	construire et équiper un CENAF et 12 CEDAF de 2ème génération	Dépenses de fonctionnement	35 883 000
			Investissements exécutés par l'état	500 000 000
			Sous total activité	535 883 000
		Construire et équiper les cases des tout petits	Transfert en capital	650 000 000
			Transferts courants	450 464 000
			Sous total activité	1 100 464 000
	Amélioration de la qualité du Service social	Réhabiliter et équiper les services déconcentrés du Développement communautaire	Investissements exécutés par l'état	-
		Créer un centre de ressource de la microfinance et de l'Entreprenariat Féminin	Investissements exécutés par l'état	35 000 000
		Mettre en place des organisations communautaires de médiation familiale		-
		Renforcement des capacités des acteurs et intervenants à la base pour la promotion et la protection des droits de l'Enfant et la lutte contre les MGF		-
Renforcement de Capacités	Formation et IEC	formation du jeune enfant	Transfert en capital	300 000 000
			Transferts courants	77 600 000

			Sous total activité	377 600 000
		protection et promotion des droits de l'enfant	Dépenses de fonctionnement	17 000 000
			Transfert en capital	181 000 000
			Sous total activité	198 000 000
		Vulgariser les instruments de promotion des droits de la femme et de l'enfant, des mécanismes de financement et de création d'entreprise de femmes	Dépenses de fonctionnement	32 500 000
			Investissements exécutés par l'état	235 000 000
			Sous total activité	267 500 000
		Contribuer à la sensibilisation des hommes et des femmes pour l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile (y compris celle des adolescents (es))	Dépenses de fonctionnement	40 971 000
			Investissements exécutés par l'état	590 450 000
			Sous total activité	631 421 000
		Formation et encadrement des femmes	Dépenses de fonctionnement	48 238 000
			Investissements exécutés par l'état	1 725 000 000
			Transfert en capital	
			Sous total activité	1 773 238 000
		Développement du jeune enfant	Dépenses de fonctionnement	30 550 000
			Investissements exécutés par l'état	500 000 000
			Sous total activité	530 550 000
Accès aux Ressources financières et aux facteurs de production	Renforcement des AGR des Groupes vulnérables	Appuyer les institutions de Microfinance	Dépenses de fonctionnement	9 200 000

			Investissements exécutés par l'état	2 891 000 000
			Transfert en capital	500 000 000
				3 400 200 000
		Financer les microprojets d'accompagnement des diplômés des CEDAF		-
	Appuyer à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance	Renforcer les dispositifs de financement du ministère	Transfert en capital	1 385 000 000
		Créer et rendre fonctionnel un centre d'affaire pour les femmes entrepreneurs		-
		Appuyer la consolidation du secteur de la microfinance dans le cadre de la LPS/MF	Investissements exécutés par l'état	0
	Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux	Aide et secours aux groupes vulnérables	Investissements exécutés par l'état	250 000 000
			Transferts courants	411 430 000
			Sous total activité	661 430 000
		protection sociale des groupes vulnérables	Investissements exécutés par l'état	3 926 000 000
			Transfert en capital	216 000 000
			Sous total activité	4 142 000 000
		prise en charge et retrait des enfants de la rue	Dépenses de fonctionnement	30 456 000
			Investissements exécutés par l'état	793 000 000
			Transferts courants	56 600 000
			Sous total activité	880 056 000
Protection Sociale				
Appui institutionnel et gestion	Gestion et coordination	Elaborer et mettre en œuvre les	Dépenses de	24 736 000

Equipement et logistique	procédures de coordination, gestion et de suivi évaluation (y compris le renforcement de capacité du personnel)	fonctionnement	
		Sous total activité	24 736 000
	appui et gestion	Dépenses de fonctionnement	685 963 000
		Investissements exécutés par l'état	180 000 000
		Transferts courants	62 400 000
		Sous total activité	928 363 000
	Doter les différents services de matériels et mobiliers de bureau	Dépenses de fonctionnement	18 321 000
		Sous total activité	18 321 000
			16 889 762 000
	TOTAL GENERAL		

Equipement et logistique

Tableau 5 : Sources de financement

PROGRAMMES	Source de financement	Prévisions (millions de FCFA)			
		2014	2015	2016	Total
Programme 1. Accès aux infrastructures et services sociaux de base	Budget national	1 636 347 000	1 718 164 350	1 804 072 568	5 158 583 918
	Collectivités locales				
	Bailleur de fonds				
	Sous total programme 1	1 636 347 000	1 818 164 350	1 909 072 568	3 727 236 918
Programme 2. Renforcement de capacité	Budget national	3 142 859 000	3 428 524 450	3 633 473 173	10 204 856 623
	Collectivités locales				
	Autres sources nationales				
	Bailleur de fonds	670 450 000	670 450 000	670 450 000	2 011 350 000
	Sous total programme 2	3 813 309 000	4 098 974 450	4 303 923 173	12 216 206 623
Programme 3. Accès aux ressources financières et aux facteurs de production	Budget national	1 673 200 000	2 157 460 000	2 420 933 000	6 251 593 000
	Collectivités locales				
	Bailleur de fonds	3 112 000 000	3 112 000 000	3 112 000 000	9 336 000 000
	Sous total programme 3	4 785 200 000	5 269 460 000	5 532 933 000	15 587 593 000
Programme 4. Protection Sociale	Budget national	2 104 486 000	2 388 660 300	2 687 043 315	7 180 189 615
	Collectivités locales				
	Bailleur de fonds	3579000000	3579000000	3579000000	10737000000
	Sous total programme 4	5 683 486 000	5 967 660 300	6 266 043 315	17 917 189 615
	Budget national	971 420 000	1 019 991 000	1 070 990 550	3 062 401 550
	Collectivités locales				
	Bailleur de fonds				
	Sous total programme 5	971 420 000	1 019 991 000	1 070 990 550	3 062 401 550
Total		16 889 762 000	19 674 250 100	21 082 962 605	57 646 974 706